

*Questions orales*

cellents emplois bien rémunérés qui sont vraiment menacés. Il semble maintenant clair que la politique du ministre repose sur l'hypothèse d'un échec des compagnies aériennes.

Le ministre dirait-il à la Chambre combien d'emplois, selon lui, disparaîtront dans les transports aériens lorsque ses politiques auront eu leur plein effet?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député ne veut sans doute pas prétendre que le gouvernement du Canada doit gérer les deux sociétés nationales de transport aérien. Les représentants de ces deux sociétés ont répété tant et plus, ces dernières semaines, que le problème principal était la surcapacité.

À mon avis, ce sont les sociétés qui contrôlent la capacité de transport. Elles peuvent s'attaquer au problème si elles veulent que leur industrie survive.

\* \* \*

## LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui sait que la grande majorité des Canadiens s'opposent à l'achat des hélicoptères EH-101, au montant d'environ 5,8 milliards de dollars, à un moment où, chez nous, un million d'enfants vivent dans la pauvreté et 700 000 doivent se rendre dans les banques d'alimentation.

Personnellement, le ministre des Finances approuve-t-il l'achat des hélicoptères, oui ou non?

**L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services):** Comme le député le sait sans doute, le gouvernement a décidé en 1987 d'acheter les EH-101. Il a confirmé l'achat et signé un contrat en octobre 1992, et il s'en tient à cette décision.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, il est intéressant de remarquer que le ministre des Finances n'a pas défendu l'achat des hélicoptères.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances.

[Français]

Les hélicoptères coûtent 5,8 milliards de dollars. Certains manufacturiers sont en faillite et les Canadiens en ont soupé de toute cette affaire.

• (1450)

Alors, je reviens au ministre des Finances. Est-il prêt à nous dire aujourd'hui si, oui ou non, il appuie toujours

l'achat de ces hélicoptères à un coût de 5,8 milliards de dollars? La question n'est pas difficile.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, à une question pas difficile, une réponse pas difficile.

Le gouvernement canadien a pris une décision dans l'intérêt national, dans l'intérêt de nos forces militaires, dans l'intérêt de nos forces affectées aux Nations Unies pour le maintien de la paix. On a besoin de ces instruments et nous allons, avec un programme échelonné sur 13 ans, nous procurer ces hélicoptères au lieu d'avoir des hélicoptères de 30, 40 ou 50 ans qui pourraient mettre en péril la vie et la sécurité de nos soldats et de ceux qui ont la lourde responsabilité de défendre les intérêts du Canada.

[Traduction]

Mon collègue demande si un ministre appuie cette mesure. Il est bien évident que tous les ministres l'appuient. Il n'y a que dans le Parti libéral où le chef dit une chose et le parti une autre.

\* \* \*

## L'IMMIGRATION

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Je voudrais tout d'abord le féliciter d'avoir adopté de nouvelles lignes directrices concernant les femmes réfugiées victimes de discrimination fondée sur le sexe.

Je voudrais lui demander de s'inspirer de ces lignes directrices pour réexaminer le cas d'une de mes électrices, Amina Mohammed. Accompagnée de ses quatre fils, cette dame sera déportée aux États-Unis demain, puis renvoyée en Somalie. En tant que musulmane divorcée, elle n'a pas de statut et sera ostracisée. Ses parents sont morts et elle court de grands risques.

Le ministre acceptera-t-il de retarder le départ de cette femme et de ses quatre fils et de réexaminer personnellement son cas en fonction des nouvelles lignes directrices concernant la discrimination fondée sur le sexe?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels, il m'est impossible de commenter une affaire en particulier à la Chambre des communes. Toutefois, je m'engage à réexaminer le cas que soulève la députée.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est):** Je remercie le ministre et lui signale que nous avons un affidavit d'avocats américains qui prouve que, si la dame est dé-